

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. MASSON - M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. MAGLICA - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BEKHTAOUI - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD**Membres absents** :**OBJET
DE LA DELIBERATION****Restauration des Monuments Historiques - Palais des Ducs - Chapelle des Elus - Marché passé entre la Ville et l'entreprise Les Charpentiers de Bourgogne - Lot n°3 : charpente - Avenant n°1**

Monsieur Berteloot, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 9 mai 2005, le Conseil Municipal a adopté, au titre des exercices 2005 et 2006, le programme des opérations de restauration des monuments historiques, en application de la convention de patrimoine passée entre la Ville, l'Etat et le Département de la Côte d'Or.

Dans ce cadre, l'Architecte en Chef des Monuments Historiques a mis au point le projet de restauration de la Chapelle des Elus située au Palais des Ducs, dont l'enveloppe financière prévisionnelle a été estimée à 1 010 000 € TTC.

Une procédure d'appel d'offres ouvert, par lots séparés, a été lancée pour désigner les titulaires des marchés de travaux et le lot n°3 "charpente" a été attribué à l'entreprise Les Charpentiers de Bourgogne, sur la base d'un marché à bordereau de prix unitaires pour un montant de 14 773,42 € TTC.

Cette forme de marché avait été retenue en raison de l'inaccessibilité totale des ouvrages de charpente et donc de l'impossibilité de quantifier précisément les travaux correspondants.

Au stade de la consultation, des prévisions ont été définies, mais le marché prévoit le règlement des travaux sur les quantités réellement mises en oeuvre.

Le montant des travaux de charpente résultant de celles-ci s'élève finalement à 4 831,61 € TTC au lieu de 14 773,42 € TTC.

En effet, après découverte, les éléments défectueux à remplacer de la charpente en bois se sont avérés moins importants que les quantités initialement prévues. De plus, la découverte a révélé un mauvais état général de l'isolation en place et la nécessité de la remplacer. Le coût de ces travaux s'élèverait à la somme de 3 267,88 € TTC.

Pour tenir compte de ces évolutions, il est proposé de conclure l'avenant suivant :

- marché n° 050797 notifié le 21 novembre 2005 et conclu avec l'entreprise Les Charpentiers de Bourgogne, 4 rue Lavoisier, BP 99, 21603 Longvic cedex :

- montant initial du marché	:	14 773,42 € TTC
- montant de l'avenant n°1	:	- 6 673,93 € TTC
. moins-value sur travaux de charpente	:	- 9 941,81 € TTC
. plus-value sur travaux d'isolation	:	+ 3 267,88 € TTC
- montant total du marché	:	8 099,49 € TTC.

Pour les travaux d'isolation, il convient donc d'approuver les prix unitaires suivants :

- dépose de l'isolation actuelle	:	18,22 € HT/m ² soit 21,79 € TTC
- fourniture et pose d'une nouvelle isolation	:	40,54 € HT/m ² soit 48,49 € TTC.

Le projet d'avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

1) décider d'établir l'avenant n° 1 au marché passé entre la Ville et l'entreprise Les Charpentiers de Bourgogne pour la réalisation des travaux de réfection de la charpente de la Chapelle des Elus, au Palais des Ducs, tel qu'il est proposé ;

2) m'autoriser à signer cet avenant.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT